



ARRETE DRH 2026 - 1365

**PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER
DE L'ETAT CIVIL
A MONSIEUR JEAN-NOËL GILBERT CLAIN**

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article **R.2122-10**,
- VU** le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions de d'officier de l'état civil exercées par le maire,
- VU** le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,

ARRETE

ARTICLE 1er – Délégation est donnée à Monsieur Jean-Noël Gilbert CLAIN, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, pour enregistrer, signer et délivrer sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Pierre, au nom de Monsieur David LORION, Maire et Officier de l'état civil, les actes de l'état civil suivants :

- la réception des déclarations de naissances, de décès, de mariages, d'enfants sans vie, de reconnaissances d'enfants, de déclarations conjointes de changements de nom d'enfant(s), de choix de nom, du consentement de l'enfant mineur de plus de treize ans à son changement de nom, délivrance des actes, livret de famille, déclarations et dissolutions de PACS, changements de prénoms, changements de noms majeurs, rectifications ou omissions d'erreurs matérielles, COMEDec,
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- Les permanences décès,
- Les astreintes mariages / décès.
- Les auditions.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié sur le site de la Commune et ampliation adressée :

- A la Sous Préfecture de l'arrondissement de Saint-Pierre,
- Au Procureur de la République de l'arrondissement de Saint-Pierre,
- Au titulaire de la présente délégation,
- Au service de l'Etat-Civil de Saint-Pierre ville.

Fait à Saint-Pierre, le 01 AVR. 2026
Le Maire,

Notifié à l'agent le
Signature de l'agent

01/04/26

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260401-DRHAR26_1365-AI
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026